

COMPTE-RENDU DE LA REUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 NOVEMBRE 2016 (20h00)

Présents : Gérard CROZIER, Jean-Michel CHAGNON, Jocelyne CASTON, Christian SIRON, Catherine BESSON, Rodrigue ROUBY, Louis QUAIRE, Denis CORNILLON, Marie-Cécile SEGUIN, Christel DUBOIS, Chantal ANDRIES, Sylvie VACHON, Fanny MOREL, Monique SEGUIN-MANCHON, Christophe BURLING.

Excusé(e)s : Marlène DE FROIDCOURT (procuration donnée à Jocelyne CASTON), Maryvonne CORNU-CHARRIER (procuration donnée à Monique MANCHON).

Absents : Bernard VINCENT, Didier CHALAS.

Secrétaire de séance : Christel DUBOIS.

Monsieur le Maire ouvre la séance en donnant lecture du compte-rendu de la séance du 20 septembre 2016, Madame MANCHON demande à ce que ses demandes de modifications faites par mail soient approuvées. Monsieur le Maire accepte, le précédent compte-rendu est alors adopté à l'unanimité.

TRAVAUX DE VOIRIE 2016 :

Procédure de mise en concurrence adaptée (marché à bons de commande)

Monsieur le Maire énonce que le marché d'entretien de la voirie communale signé en 2013 avec l'entreprise COLAS a été reconduit jusqu'à la date limite du 31 décembre 2016. Il convient donc de relancer une procédure adaptée de mise en concurrence sous la forme d'un marché à bons de commande pour la réalisation des travaux de voirie 2016. Il rappelle qu'un marché à bons de commande permet de faire exécuter les travaux tout au long de l'année au fur et à mesure des bons de commande émis par la collectivité. Il permet de mieux prendre en compte les imprévus et urgences. La reconduction d'un marché annuel est possible trois fois, mais à chaque fin d'année, la commune reste libre de reconduire ou non le marché pour l'année suivante. Le montant annuel maximum de travaux pouvant être réalisé est de 200 000 €HT/an pendant 4 ans. Le montant dépasse le champ de la délégation consentie au maire, c'est pourquoi il est nécessaire de délibérer. Le marché comporte à la fois des aspects techniques (ceux du précédent pourront être reconduits) et des aspects juridiques qui nécessitent, de par leur complexité et compte tenu du désengagement de l'état, d'un accompagnement par un Cabinet d'ingénierie-conseil. Délibération adoptée à l'unanimité.

ELECTRIFICATION RURALE :

Renforcement du réseau à partir du poste Bancel (100% SDED).

Monsieur Chagnon commente le plan projeté afin d'expliquer les modalités du renforcement du réseau prévu à partir du poste Bancel. Le renforcement électrique sera un plus pour l'ensemble du quartier qui subissait souvent des baisses de tension. En outre, cela permettra un « nettoyage » des lignes. Les travaux sont estimés à 114 201,69 € HT et seront entièrement pris en charge par le SDED. Les dates des travaux ne sont à ce jour pas connues.

Délibération adoptée à l'unanimité.

CONVENTION CCVD/COMMUNE RELATIVE A L'OUVERTURE AU PUBLIC D'UN ITINERAIRE DE RANDONNEE CRETE DE BREZEME:

Cette délibération sera représentée au prochain Conseil Municipal compte tenu du manque de temps pour prendre connaissance du dossier dans son entier et plus particulièrement de la situation de la parcelle ZT n°9 « lieu-dit Pergaud » sur laquelle il est demandé de conventionner.

VERSEMENT D'UNE CONTRIBUTION AU F.U.L.H (Fond Unique Logement Habitat) :

Madame Besson explique qu'il s'agit d'un dispositif mis en place par le Département, dont l'objectif est d'aider les personnes en difficulté à accéder à un logement, à se maintenir dans leur logement, ou encore à prévenir et régler des impayés d'énergie et d'eau. Pour permettre au FULH d'atteindre ses objectifs, la Commune d'Allex est sollicitée par le Conseil Départemental pour contribuer financièrement à ce fonds sur la base indicative de 0,50€ par habitant. Le coût prévu au budget est donc de 1274 € (0,50 € x 2548 habitants). L'an dernier, ce dispositif a permis le versement de 2700€ sous forme d'aide à des Allexois. Délibération adoptée à l'unanimité.

ECOLE SAINT-MAURICE : VERSEMENT D'UNE SUBVENTION POUR PROJETS PEDAGOGIQUES REALISES :

Monsieur le Maire explique que le versement de cette subvention était conditionné à la réalisation effective des projets pédagogiques. Les pièces justificatives concernant les actions ou sorties pédagogiques au titre de l'année scolaire 2015-2016 ont été fournies (cycle natation, séances pédagogiques et sortie avec l'union cycliste Montmeyran Valence, cinéma Lorient, festival l'enfance de l'art). La somme de 990€ peut donc versée à l'OGEC Saint-Maurice.

Délibération adoptée à l'unanimité.

MISE EN ŒUVRE DE LA TELETRANSMISSION ET DES GESTIONNAIRES DE CERTIFICATS AU SEIN D'UNE COLLECTIVITE :

La commune souhaite s'engager dans la dématérialisation de la transmission de ses actes soumis au contrôle de légalité à la Préfecture. La société Berger-Levrault a été retenue pour être le tiers de télétransmission. Une convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec la Préfecture de la Drôme, représentant l'Etat à cet effet sera signée à l'issue de la délibération.

Délibération adoptée à l'unanimité.

BUDGET COMMUNE 2016 : DECISION MODIFICATIVE N°2 :

Le budget voté le 11 avril 2016 est un budget prévisionnel, il convient aujourd'hui d'ajuster les crédits suite à la notification de la contribution 2016 de la Commune au fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales qui s'élève à 7463€ (pour 2400€ inscrits au budget correspondant à la contribution 2015). Il est proposé d'enregistrer les recettes effectives issues des remboursements sur rémunérations du personnel, qui sont supérieures à la prévision et d'affecter une partie du produit à l'article 73925 « Fonds de Péréquation ».

Délibération adoptée à l'unanimité.

CREATION D'UN COMITE CONSULTATIF :

Monsieur le Maire remercie Madame Laffond, directrice du pôle asile du Diaconat Protestant de sa présence. Puis il revient sur le mois de septembre qui fut difficile et compliqué. Il explique que son projet de référendum local relatif à l'implantation d'un CAO (Centre d'Accueil et d'Orientation) sur la Commune d'Allex a été invalidé par une décision du Tribunal administratif suite aux requêtes déposées par Monsieur le Préfet de la Drôme. Cependant, selon lui, la décision qui avait été prise par l'équipe municipale de procéder à ce référendum a permis d'apaiser les tensions qui se faisaient jour sur le territoire communal.

Monsieur Burling demande à Monsieur le Maire de ne pas parler « d'équipe municipale » mais de « majorité municipale », il rappelle alors que Mesdames Manchon et Charrier ainsi que lui-même étaient contre ce projet de référendum.

Monsieur le Maire explique que la « majorité municipale » a entendu les allexois, que lui-même a reçu de nombreux témoignages de soutien eu égard à la décision d'organiser un référendum, à la fois de personnes favorables à l'accueil des réfugiés et à la fois de personnes opposées à cet accueil. Les citoyens allexois ont été entendus par leur Maire, leurs revendications ont été écoutées. En outre, il précise que les relations avec la Préfecture se sont aujourd'hui apaisées, qu'il a été averti cette fois-ci par avance de l'arrivée de nouveaux migrants, que la demande des élus faite lors des précédents conseils municipaux d'accueillir des familles a été entendue. En effet, l'Etat a décidé que le CAO du domaine Pergaud devienne un centre ciblé pour accueillir des familles, des couples avec enfants ou des personnes ayant des liens de parenté avec enfants. Les célibataires précédemment arrivés ont été redirigés vers d'autres CAO pour laisser la place à des familles.

Monsieur le Maire aborde ensuite la mise en place d'un comité consultatif. L'objectif premier de ce comité sera de suivre le bon fonctionnement du CAO destiné à l'accueil de réfugiés « suivre si les choses se passent bien ou mal ». En second lieu, il permettra de communiquer avec les allexois sur la nature des réfugiés accueillis (leur origine, leur âge, leur nombre...) et de faire le relais de leur quotidien ainsi que des éventuels problèmes rencontrés. Monsieur le Maire annonce que ce comité sera composé de onze personnes qu'il a choisies : d'abord Madame la sous-préfète en tant que représentante de l'Etat, Madame Laffond en tant que représentante du Diaconat, Monsieur le Maire lui-même, quatre élus : Sylvie Vachon, Catherine Besson, Louis Quaire et Denis Cornillon ainsi que quatre citoyens dont la présence permettra une ouverture, « une veille citoyenne » (afin de respecter l'équité, il a été décidé de choisir deux citoyens ayant exprimé des positions plutôt favorables et deux citoyens des positions plutôt opposées. Ils n'ont volontairement pas été choisis parmi les responsables de collectifs). Il s'agit de Mesdames Jeanselme et Brocart et Messieurs Rannaud et Goubet (ce dernier étant absent ce soir). Ce comité se réunira une fois par mois et à l'issue informera les élus et la population.

Monsieur le Maire donne ensuite la parole aux membres de ce comité. Monsieur Quaire explique avoir accepté car il connaît bien le centre Regain. Il dit être favorable à l'accueil des réfugiés politiques mais contre celui des réfugiés économiques, notamment eu égard à la situation économique de la France aujourd'hui. Pour lui, la question des réfugiés doit être étudiée à l'échelle de la commune, avec réalisme, sans angélisme, sans caractère polémique.

Monsieur le Maire ajoute que ce comité vivra par rapport à l'envie et la vision des membres qui le composent. Madame Vachon dit être pour le droit d'asile, c'est pour elle un droit fondamental, elle serait heureuse d'être favorablement accueillie si quelque chose de semblable devait lui arriver.

Monsieur Cornillon est lui aussi partisan de l'accueil, pour lui ce comité est l'occasion de se faire le relais par rapport aux aides proposées et aux besoins existants.

Madame Besson est opposée à l'accueil des réfugiés, mais voit dans ce comité l'occasion d'examiner attentivement ce qu'il s'y passe et de pouvoir faire la part des choses entre les rumeurs et la réalité.

Monsieur le Maire explique que de son côté il gardera la neutralité nécessaire pour mener à bien ce comité, tout en rappelant que sa mission prioritaire est d'assurer l'ordre et la sécurité publics.

Madame Jeanselme explique avoir accepté de faire partie de ce comité « en toute humilité ». Elle souhaite apporter attention et bienveillance à ces personnes accueillies qui sont en souffrance et explique qu'elle sera vigilante à ce que le sort des réfugiés ne soit pas expédié.

Madame Brocart dit être défavorable à l'accueil des réfugiés et voit dans ce comité l'opportunité de faire la part des choses entre la réalité et tout ce qui se dit.

Monsieur Rannaud précise vouloir se tenir éloigné des polémiques. Le centre étant existant, il faut maintenant faire en sorte que tout se passe le mieux possible à la fois pour la population extérieure et pour les personnes accueillies au centre. Il faut selon lui à la fois écouter les citoyens et veiller à ce que les réfugiés ne soient pas juste déplacés d'un lieu à un autre, mais accompagnés dans leurs démarches. Il formule un vrai désir d'agir, il faut que ce comité consultatif « serve à quelque chose ».

Monsieur la Maire fait part de la candidature reçue par courriel de Madame Manchon à ce comité consultatif, et explique ne pas l'avoir retenue.

La parole est ensuite donnée à Madame Laffond qui exprime dans un premier lieu son souhait que la commission amène du lien. Elle informe ensuite que 40 personnes sont aujourd'hui accueillies au domaine Pergaud, dont 6 enfants (un bébé de 3 mois et 5 enfants de 3 à 5 ans). Les origines sont diverses (Afghanistan, Erythrée, Soudan, Irak et Congo). Madame Laffond dit souhaiter que cette commission soit une vraie commission de travail et de partenariat. Elle fait ensuite un point sur la prise en charge des réfugiés, explique qu'ils auront exactement les mêmes droits que n'importe quel autre réfugié. Elle précise qu'au vu des courts délais d'hébergement, il n'est pas prévu que les enfants soient scolarisés. Elle explique enfin qu'une rencontre sera organisée avec les citoyens, afin de leur permettre d'aller à la rencontre des réfugiés ; une fois que la date sera arrêtée, elle sera relayée par les différents réseaux sociaux.

Madame Seguin tiens à mettre en garde le comité vis à vis des médias et d'éventuels dérapages.

Monsieur Burling parle « d'exclusion » en tant que minorité municipale, pour lui la candidature de Madame Manchon était plus que légitime. Selon lui, l'opposition a été l'instigatrice directe de la mise en place de ce comité puisque déjà au Conseil Municipal du 5 septembre, la mise en place d'une commission relative à cet accueil était proposée. Pour lui, la décision de ne pas faire participer d'élus de l'opposition à ce comité est éminemment politique. Il conclut que les élus de l'opposition ne participeront pas à cette délibération.

Monsieur le Maire répond qu'au début du mandat, il avait sollicité les trois élus, aujourd'hui d'opposition, (Mesdames Manchon et Charrier ainsi que Monsieur Burling) pour rentrer dans les différentes commissions, il voulait une équipe municipale sans « étiquette » avec chacun sa vision et ses nuances. C'était la manière dont il voulait travailler. En revanche, il explique que très tôt, les trois élus concernés ont voulu se positionner comme « opposition ». Il apparaît clairement aujourd'hui que leur volonté est de systématiquement dénigrer tous les projets et choix de la majorité municipale, à l'instar, par exemple, de ce courrier envoyé dernièrement à une salariée de la CCVD pour lui expliquer leurs désaccords sur l'orientation du futur PLU...

Madame Manchon et Monsieur Burling quittent la salle en concluant que le non-choix d'élus de leur groupe au sein du comité de suivi était une punition participant au règlement de compte auquel procède Monsieur le Maire à leur égard.

Délibération adoptée à l'unanimité.

• Intervention du Maire, des adjoints, des conseillers délégués

Monsieur Jean-Michel CHAGNON, donne lecture des permis de construire et déclarations préalables et certificats d'urbanisme délivrés depuis le 5 septembre 2016.

Madame Jocelyne CASTON informe que la signalétique du village est arrivée, les panneaux seront posés avant la fin de l'année.

M. Christian SIRON annonce que des travaux de renouvellement de canalisation et de branchement eau usée et eau pluvial vont être effectués par l'entreprise CHAPON à la montée du Terrail, la route va être barrée à cet effet. Les travaux devraient durer environ deux mois.

Madame Catherine BESSON informe avoir assisté à la dernière commission « bourse au permis de conduire » de la CCVD, 23 dossiers ont été retenus dont 3 dossiers d'Allexois.

M. Rodrigue ROUBY, indique que les travaux de toiture des écoles sont terminés, et qu'une troisième toiture sera à refaire au vu de son ancienneté. Les travaux de l'ADMR sont eux aussi terminés, reste toujours un problème d'étanchéité devant la porte de la salle des Galets.

Madame Christel DUBOIS énonce les manifestations à venir du mois de novembre.

La séance publique a été levée à 23h30.